

CHARTRE ETHIQUE AST25

La Charte d'AST25 est un document primordial contenant des informations sur les valeurs, les réglementations, les exigences en matière de comportement attendu par l'organisation et ses Collaborateurs.

I- L'impartialité et l'Égalité de Traitement

Les activités d'AST25 sont structurées et gérées afin de garantir une égalité de traitement et une impartialité vis à vis de ses adhérents y compris celles faisant appel à un mandataire :

- ✓ Couverture géographique : Accès équitable sur la totalité du secteur géographique couvert à centre de visites
- ✓ Cotisation identique pour tous les adhérents donnant accès à la totalité de l'Offre Socle AST25.
- ✓ Accès aux mêmes systèmes d'informations
- ✓ Effectifs pluridisciplinaires sont dimensionnés afin de répondre équitablement à l'ensemble de l'offre AST25.
- ✓ Formation/Sensibilisation : l'ensemble des collaborateurs d'AST25 ont accès à la formation et sensibilisation pour leur permettre d'appliquer ces principes.

L'ensemble des personnels AST25 exerce leurs activités en toute impartialité :

- ✓ Tous les salariés suivis doivent avoir un accès égal aux services de santé au travail, indépendamment de leur poste, de leur statut ou de leur ancienneté.
- ✓ Aucun salarié suivi ne doit être discriminé en raison de son âge, sexe, race, religion, orientation sexuelle, handicap ou toute autre caractéristique protégée.

II- La Confidentialité

AST25 est responsable de toutes les informations obtenues ou générées dans le cadre de ses activités. Les données relevant du secret médical, professionnel et/ou industriel collectées doivent être protégées, utilisées uniquement dans ce cadre et font l'objet de traitements spécifiques.

✓ **RGPD**

Afin de préserver la vie privée et la protection des données à caractère personnel de tous, AST25 a désigné un Délégué à la Protection des Données/Data Protection Officer (DPD/DPO).

Le DPO est un gage de confiance, spécialisé dans la protection des données personnelles. Il est chargé de veiller à la préservation de la vie privée et à la bonne application des règles de protection des données personnelles. Il est l'interlocuteur privilégié de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), et de toutes personnes concernées par une collecte ou un traitement de données à caractère personnel.

✓ **HDS - Hébergeur de Données de Santé**

Sous la supervision d'AST25 et en lien avec son éditeur de logiciel métier, toutes les données sont hébergées par HDS certifié.

✓ **Messagerie sécurisée**

AST25 s'est dotée d'une messagerie sécurisée afin de garantir la sécurité des échanges de données médicales.

✓ **Locaux**

AST25 prend toutes les dispositions utiles pour que le secret médical soit respecté.
En cas de mise à disposition de locaux d'examens par ses entreprises adhérentes ou d'autres structures, ceux-ci doivent prendre toutes les dispositions utiles pour que le secret médical soit respecté.

✓ **Secret Professionnel**

L'ensemble des collaborateurs d'AST25 est soumis au secret professionnel.
AST25 s'engage, ainsi, à ne pas communiquer, à un tiers les données collectées dans le cadre de ses activités et à faire respecter ces dispositions par ses collaborateurs et potentiellement par ceux de ses sous-traitants ou fournisseurs intervenant dans la gestion des données personnelles concernées.

Une exception à cet engagement est possible : la fourniture de données aux autorités judiciaires et / ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions.

Dans ce cas, et sauf disposition légale l'en empêchant, AST25 s'engage à en informer l'adhérent et à limiter la communication de données à celles expressément requises par lesdites autorités.

Dans le cadre de la fourniture de rapports obligatoires ou de la participation à des études spécifiques, les données potentiellement transmises feront l'objet d'une anonymisation et d'une agrégation.

✓ **Collaborateurs**

AST25 s'engage à fournir à son personnel des formations régulières sur la protection des données personnelles. Ces formations visent à assurer une compréhension approfondie des principes du RGPD, des meilleures pratiques en matière de sécurité des données, et de la gestion responsable des informations personnelles.

AST25 s'engage à communiquer régulièrement des mises à jour sur la législation en matière de protection des données et sur les nouvelles menaces en matière de sécurité des données, afin de maintenir un haut niveau de vigilance et de préparation parmi notre personnel et nos adhérents.

Cette approche globale en matière de sensibilisation et de formation assure que toutes les personnes impliquées dans le traitement des données personnelles au sein de notre organisation sont non seulement informées des obligations légales, mais aussi équipées pour gérer ces données de manière responsable et sécurisée

✓ **Protection face aux risques de piratages informatiques**

AST25 s'est dotée de systèmes informatiques sécurisés afin de se protéger contre les risques de piratages informatiques.

III- Le Conflit d'intérêt

AST25 et l'ensemble de ses collaborateurs s'assurent de l'absence de conflit d'intérêt dans ses activités.

Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle les liens d'intérêts d'une personne sont susceptibles, par leur nature ou leur intensité, de mettre en cause son impartialité ou son indépendance dans l'exercice de la mission qui lui est confiée.